

Indices de production dans les services

Objectifs

Du fait du poids croissant des services en France et dans l'ensemble des pays européens, l'Insee élabore depuis 2017 des indices de production dans les services (IPS). Ils permettent de mesurer mensuellement, et de façon précoce, l'évolution de la production des entreprises relevant de ces secteurs. Ils représentent à ce titre une information essentielle pour le suivi du cycle conjoncturel. Ces indices relèvent également du règlement européen sur les statistiques de court-terme (règlement CE dit « STS » n°1165/98 du conseil du 19 mai 1998, modifié par ses amendements ultérieurs).

Champ couvert par les indices

Le champ des indices de production dans les services regroupe les sections suivantes de la nomenclature d'activités françaises (NAF rév. 2 2008) :

- H (Transports et entreposage) ;
- I (Hébergement et restauration) ;
- J (Information et communication) ;
- L (Activités immobilières) ;
- M (Activités spécialisées scientifiques et techniques) ;
- N (Activités de services administratifs et de soutien) ;
- R (Arts, spectacles et activités créatives) ;
- S (Autres activités de services, divisions 95 et 96 uniquement).

Les indices sont construits à partir des déclarations mensuelles de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) des entreprises (unités légales, repérées par leur numéro SIREN). Leur champ est donc celui des entreprises déclarant leur TVA mensuellement. La couverture géographique porte sur la France entière, à l'exception de la Guyane et de Mayotte où les entreprises ne sont pas assujetties à la TVA. Des indices de prix calculés par l'Insee, la plupart sur la France entière (y compris DOM), sont utilisés comme déflateurs des indices en valeur.

Diffusion

Les indices sont diffusés pour les sections concernées et les niveaux plus détaillés de la NAF rév. 2 – divisions, groupes, classes – sur le site internet de l'Insee, 60 jours après la fin du mois d'affaires. Un indice est calculé pour les regroupements spécifiques M+N et R+S.

Les indices sont également diffusés par Eurostat dans les nomenclatures européennes. Eurostat diffuse un indice global sur le champ des services H+I+J+L+M+N.

Sources

Les indices de production dans les services s'appuient sur deux sources principales :

- Les indices de chiffre d'affaires (en valeur) calculés par l'Insee à partir d'une source fiscale, le formulaire « CA3 », que les entreprises remplissent tous les mois¹ pour le paiement de la TVA (cf. Note méthodologique sur les indices de chiffre d'affaires). Ces données sont transmises à l'Insee par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP).
- Différents types d'indices de prix calculés par l'Insee (déflateurs) : indices de prix à la production, indices des prix à la consommation.

¹Les entreprises déclarant mensuellement la TVA sont celles relevant du régime fiscal réel normal, avec un chiffre d'affaires supérieur à un seuil minimal défini par la DGFIP.

Méthodologie

Calcul des indices de volume :

D'une manière générale, les indices de production dans les services sont obtenus à un niveau fin (pour les 141 classes du champ concerné) en déflétant les indices en valeur par un indice de prix spécifique. Une fois les indices établis au niveau le plus fin de nomenclature, les indices des niveaux de nomenclature supérieurs sont calculés par agrégation (*cf. infra*). Ils sont disponibles sur le site insee.fr en NAF rév. 2, à partir du niveau classe. Les indices de production dans les services sont calculés depuis janvier 2005, compte tenu de la disponibilité des données sources.

Pour l'essentiel des secteurs, les déflateurs utilisés sont des indices de prix à la production dans les services (IPSE). Les indices de prix de production dans les services sont produits trimestriellement (disponibles à T+60 jours) et doivent donc être mensualisés ; de plus la date de mise à disposition de ces indices est de 60 jours après la fin du trimestre alors que l'indice de production dans les services est publié 60 jours après la fin du mois. À cette date, pour certains mois, les indices de prix trimestriels ne sont pas encore disponibles et il est alors nécessaire de calculer une estimation en attendant la production effective de l'indice de prix.

Il existe peu d'indices de prix à la production dans les services pour les secteurs R et S, qui regroupent des services principalement rendus aux ménages. L'indice des prix à la consommation (IPC) qui mesure l'évolution des prix des biens et services consommés par les ménages est alors utilisé comme déflateur. Comme il est mesuré toutes taxes comprises, il est donc nécessaire de le corriger de l'effet des changements de taux de TVA.

Méthode d'agrégation et base 2015 :

Les indices de production dans les services changent de base et de référence tous les 5 ans. Les indices désormais publiés ont pour base et année de référence 2015. Ils ont donc désormais pour moyenne 100 en 2015 (contre précédemment 100 en 2010).

Le changement de base 2015 comporte une innovation avec la prise en compte de la déformation des pondérations entre 2010 et 2015, en lieu et place de pondérations constantes sur l'ensemble de la période. Ainsi, jusqu'à présent, l'agrégation des indices à partir des indices élémentaires était effectuée sur la base de pondérations fixes représentatives de l'année de référence (soit 2010 précédemment). Désormais, sur la période 2005 à 2012, l'agrégation est réalisée en utilisant des pondérations calculées sur l'année 2010. À partir de 2013, elle s'appuie sur des pondérations calculées sur l'année 2015. La série entière est ensuite obtenue par chaînage (calcul d'un coefficient de raccordement sur l'année 2013) des deux sous-séries. Cette évolution répond à une demande d'Eurostat destinée à améliorer la robustesse des indicateurs sur longue période.

Le calcul des pondérations repose en premier lieu (jusqu'au niveau A 129 de la nomenclature d'activités) sur des données des comptes nationaux, les valeurs ajoutées par branche aux prix de base. Par définition, les valeurs ajoutées aux prix de base excluent les impôts sur les produits mais sont augmentées des subventions sur les produits ; elles ne comprennent pas les prestations de transport. Aux niveaux de nomenclature plus fins, l'estimation des pondérations s'appuie également sur les agrégats de chiffre d'affaires du dispositif Esane (Élaboration des Statistiques Annuelles d'Entreprises).

Les corrections des variations saisonnières et des jours ouvrables

Les séries sont corrigées des variations saisonnières (CVS) et des effets de calendrier (CJO). L'estimation de ces effets est effectuée avec la méthode X13-Arima sous JDemetra+ (disponible sur le site d'Eurostat) au niveau des classes de la NAF rév. 2 directement sur les ratios « volume » (c'est-à-dire indice brut de chiffre d'affaires en valeur/indice de prix brut). Les indices CVS-CJO des postes des niveaux supérieurs à la classe sont obtenus par agrégation des indices CVS-CJO des classes qui les composent.

La moyenne annuelle des indices CVS-CJO peut différer légèrement de celle des indices bruts notamment car elle tient compte des variations de la composition annuelle en jours ouvrables d'une année sur l'autre : années bissextiles, positionnement dans la semaine des différents jours fériés, etc.

Révisions

Les déclarations des entreprises ne sont pas toujours disponibles en totalité au moment de la première publication de l'indice. L'intégration des réponses retardataires conduit à réviser les données brutes des valeurs comme celles de certains prix. Par ailleurs, les indices de prix de production étant trimestriels, ils doivent être estimés pour le trimestre en cours et mensualisés. La publication effective de ces indices peut entraîner également quelques révisions.

Enfin, le calcul des coefficients CVS-CJO est mis à jour chaque mois sur l'ensemble de la période de diffusion (depuis janvier 2005). Tous les modèles CVS-CJO sont révisés annuellement. Cette mise à jour est susceptible de modifier également l'ensemble des séries CVS-CJO.